



Charte fonctionnement de JFJV et Conditions Générales de vente

Les conditions d'accueil et d'accompagnement :

Un nombre très limité de vacanciers :

1 à 4 personnes, un accompagnement adapté au niveau du degré de handicap.
Un respect des rythmes de chacun.

Gamme hébergement: de Moyen + à haut de gamme.

Pour les accompagnements au voyage, nous proposons une hôtellerie (hôtel ou gîte), une restauration de qualité, souvent de qualité gastronomique, des destinations touristiques attractives.

La Fidélité et la sécurité :

Les accompagnateurs sont des chevronnés du tourisme adapté et ils sont toujours les mêmes : Virginia et Francis. Il n'y aucun turn-over du personnel accompagnant.

L'accompagnement proposé par l'association JFJV repose sur un **modèle d'accueil familial et intergénérationnel**. Le séjour est partagé avec l'équipe d'encadrement dans son cadre de vie quotidien, incluant la présence d'un jeune enfant et d'animaux de compagnie (deux chiens). Cette dynamique de vie partagée est au cœur de notre projet associatif pour favoriser la convivialité et le lien social. »



Le suivi :

Nous sommes les organisateurs des séjours et aussi les accompagnateurs. Nous préparons le séjour en lien avec les vacanciers, leurs référents, leur famille, leur tutelle. Nous maintenons le lien au-delà des vacances, si cela est souhaité.

Les conditions administratives et financières :

Nos accueils à la maison :

Réglementation :

Notre maison est une maison traditionnelle du Quercy répondant à la réglementation en vigueur. Elle a été à plusieurs reprises inspectée par l'administration de la Dreets, et reconnue conformes aux exigences de sécurité et de confort liés à notre agrément VAO.

Tarifs :

Nos tarifs sont bas afin de permettre l'accessibilité financière de nos propositions à la majorité des personnes en situation de handicap. Nos tarifs sont actualisés chaque année et présentés sur notre catalogue « 4 saisons ».

Nos accompagnements au voyage :

L'accompagnement est également bénévole et nos propositions se déroulent principalement en dehors des périodes de haute-saison.

Néanmoins, la location d'hébergement de qualité, le choix d'une restauration gastronomique, la palette des activités réalisées, les coûts liés aux déplacements, font que les tarifs, qui restent d'un excellent rapport qualité/prix sont beaucoup plus élevés que nos accueils à la maison.

C'est pour répondre au mieux aux possibilités des personnes que nous construisons des devis individualisés.



Annulation de séjour pour raison légitime:

Pour les accueils à la maison dans le Lot :

Si l'annulation survient plus d'un mois avant le début du séjour, l'association JFJV propose un avoir intégral pour un prochain séjour ou un remboursement.

Si l'annulation survient plus de 15 jours avant le début du séjour, l'association JFJV propose un avoir correspondant à 50 % du coût du séjour, ou un remboursement de ce même montant.

Si l'annulation survient moins de 15 jours avant le début du séjour, l'association JFJV ne peut plus proposer ni avoir sur un séjour ultérieur, ni remboursement.

Pour les accompagnements au voyage :

Le calendrier reste le même, mais les avoirs et remboursements pourront être minorés des sommes perdues par l'association (réservation hébergement et transport non remboursables) au-delà du montant ne pouvant faire l'objet d'un avoir ou d'un remboursement.

Il vous appartient de souscrire, si cela vous semble nécessaire, une assurance annulation, via notre assureur la Maif ou tout autre acteur de votre choix.

L'appel à la Médiation Tourisme et Voyage.

En cas de réclamation, vous pouvez saisir notre médiateur MTV Médiation Tourisme Voyage, CS 30958, 75383, Paris Cedex 08.

<https://www.mtv.travel/saisir-le-mediateur/>

Toute demande de Médiation ne peut se faire qu'après celle de JFJV, en cas de réponse négative ou d'absence de réponse dans un délai de 60 jours.